Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260917-DELIB26090911-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 10.09.2026 **Affichage** : 10.09.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 17 Absents : 6 Pouvoirs : 3 Votants : 20

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : LESENECHAL Maurice (arrivé à 20h45), GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), TOUCHEFEU Sandrine (pouvoir à Mme PRODHOMME), GUILLERY Emmanuelle (pouvoir à M. CHEREL), BUCCO Mattéo, MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Mme Angélique HIGUINEN.

N°2026-09-091 FOUGERES AGGLOMERATION : NOMINATION D'UN ELU REFERENT « RANDONNEE »

Le Maire fait part d'une demande de FOUGÈRES AGGLOMERATION qui a renouvelé sa convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Destination Fougères pour valoriser les sentiers de randonnées du territoire pour la période de 2026 à 2028. Le but est de soutenir les 28 communes dans le développement d'une offre de randonnée en boucle multi pratiques de qualité et d'accompagner la structuration d'itinéraires attractifs comme la Régalante et le GR 37. De 2023 à 2025, ce partenariat a permis de valoriser 25 sentiers en boucle de qualité

FOUGÈRES AGGLOMERATION demande de nommer **un élu référent « randonnée »** qui sera le représentant de la commune pour cette thématique. Le Maire propose la candidature de **Monsieur Gérard BUSSON.**

Le conseil municipal est invité à nommer un élu référent.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de nommer Monsieur Gérard BUSSON, référent « randonnée » pour représenter la commune dans cette démarche de valorisation des sentiers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre l'information à FOUGÈRES AGGLOMERATION.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 17 septembre 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
Mme Angélique HIGUINEN.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.